

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE  
L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE  
DU 16 JUIIN 1994**

-----

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 16 Juin 1994 au 3  
Bd Harpignies (salle 4) à Valenciennes.

**Etaient présents :**

- Monsieur GEORGES, Directeur de l'IRA de Lille, Président du Conseil de l'IPAG
- Monsieur MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur BOULOGNE, Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture de Valenciennes, représentant Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur CACHERA, Proviseur du Lycée Wallon de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Monsieur FLOURET, Directeur Divisionnaire des Impôts, représentant Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Madame MOLITOR, Chargée d'Etudes, représentant Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Equipement
- Monsieur LECOMPTE, Enseignant
- Monsieur LINDITCH, Enseignant
- Monsieur VANDENDRIESSCHE, Enseignant
- Madame DZYGA, Secrétaire d'Administration
- Monsieur METAY, Secrétaire d'Administration
- Monsieur DIAZ, Etudiant
- Mademoiselle DORNE, Etudiante
  
- Monsieur DEGRAVE, Etudiant, invité

**Avaient donné pouvoir :**

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur GEORGES
- Monsieur PERTEK, Enseignant, à Monsieur VANDENDRIESSCHE
- Monsieur DARTOIS, Attaché d'Administration, à Madame DZYGA
- Monsieur BLONDEL, Usager, à Monsieur DIAZ
- Monsieur LEFRANC, Usager, à Monsieur DIAZ

**Etaient excusés :**

- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE
- Monsieur le Président de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Madame le Vice-Président chargé de la politique financière, de l'administration et des statuts
- Monsieur le Directeur du service commun chargé du développement de la formation continue

Monsieur GEORGES, Président du Conseil de l'IPAG, ouvre la séance à 15h.

### 1) Election du Président

Monsieur GEORGES se déclare avec plaisir candidat à sa propre succession. Il est réélu à l'unanimité.

### 2) Rapport du Directeur sur sa gestion

Monsieur MOREAU précise que le bilan de ses cinq années de gestion doit être examiné à travers deux époques.

La première période couvre les deux premières années de son mandat (1989-1990 et 1990-1991). La Licence d'Administration Publique n'ayant pas encore été habilitée, les moyens financiers, insuffisants, ne permettent pas toujours de différencier les enseignements s'adressant aux étudiants et aux fonctionnaires. Cependant Monsieur MOREAU s'est efforcé de faire connaître l'Institut dans l'Université et les administrations, et d'améliorer la qualité de la formation. Les effectifs ont pu ainsi être multipliés par quatre (24 inscrits en 1989 à 107 en 1991).

Puis l'année 1991 a coïncidé avec la création tant attendue de la Licence d'Administration Publique, qui immédiatement a su trouver son public, et dont le succès s'est confirmé les deux années suivantes. Son fonctionnement est tout à fait satisfaisant, certainement davantage que dans la plupart des IPAG.

Globalement le recrutement dans les autres formations n'a pas été tari. Certes, une stagnation des inscriptions est observée dans la préparation aux concours internes, car les importants efforts de promotion auprès des administrations, effectués dans les années 1990 et 1991, ont sans doute peu à peu épuisé le public potentiel. En revanche l'ouverture de la LAP n'a pas du tout nui au développement de la préparation non diplômante aux concours externes. En effet, une progression très sensible des effectifs est constatée, spécialement cette année.

De plus, une réflexion pour mieux adapter la pédagogie aux divers publics a abouti à la création de groupes de niveau. Enfin une préparation aux concours externes de catégorie B est mise en place cette année. Faute de supports financiers, elle reste trop modeste et se limite à des exercices d'ordre méthodologique.

Le bilan général fait état d'un décuplement en cinq ans des effectifs de l'IPAG.

Monsieur GEORGES souligne l'intérêt pour l'IPAG de connaître les résultats aux différents concours administratifs présentés par ses usagers. Les chiffres les plus récents ne peuvent être rassemblés, mais selon Monsieur MOREAU les fonctionnaires réussissent davantage au concours des IRA, les étudiants privilégiant les concours des diverses administrations. D'une manière générale on observe une augmentation considérable du nombre de candidats aux concours externes des catégories A et B. Monsieur GEORGES rappelle que la refonte du mode d'accès aux IRA, corrigera selon toute vraisemblance très prochainement, le handicap actuel des étudiants : la parité du nombre de postes offerts sera abandonnée pour revenir à la répartition des 2/3 des postes proposés pour le concours externe, du 1/3 pour le concours interne, et de 10% pour le troisième concours.

### 3) Election du Directeur

Monsieur MOREAU est réélu à l'unanimité. Il évoque aussitôt les perspectives d'avenir.

L'IPAG, déjà renforcé en personnel administratif, disposera à la rentrée de nouveaux locaux permettant en particulier la création d'une salle de documentation pour les étudiants. D'autre part des crédits supplémentaires devraient être accordés pour financer les préparations non diplômantes aux concours externes des catégories A et B. En effet, à la lecture du projet de plan quadriennal liant l'Université et l'Etat, l'IPAG obtiendrait la manne inespérée de 200 000 F annuels. Cependant un doute subsiste car le Conseil d'Administration de l'Université a refusé de ratifier le projet, estimant que les mesures ministérielles annoncées ne pourraient pas combler le grand déficit existant en matière de postes de personnel AITOSS.

L'augmentation des frais de dossier ne semble pas amoindrir l'intérêt suscité par la Licence d'Administration Publique, puisque d'ores et déjà 411 dossiers ont été délivrés. L'an prochain deux objectifs majeurs seront poursuivis : d'une part, dissocier davantage la préparation aux concours externes de catégorie A de la LAP en introduisant des Conférences de Méthode spécifiques; d'autre part et surtout, étoffer la préparation aux concours externes de catégorie B. Sur ce dernier point, la grande variété de matières et de programmes proposés par les administrations soulève des interrogations quant à la fixation du contenu pédagogique de la formation. A terme Monsieur MOREAU envisage la création d'un diplôme d'Université qui, sanctionnant la préparation, motiverait davantage les étudiants. Monsieur CACHERA s'interroge sur l'opportunité de mettre en place une formation, considérée souvent comme un alibi par des étudiants en situation d'échec, compte-tenu de la grande rareté des postes offerts aux concours. Monsieur MOREAU estime que ce diplôme, attirant davantage de candidats, autorisera une sélection plus sévère et accentuera les chances de

réussite du public retenu. Enfin, est à l'étude la mise en place d'une préparation au concours de catégorie B des Communautés Européennes.

Monsieur GEORGES encourage ce dernier projet, car l'Institut d'Etudes Politiques de Lille veut instaurer une formation comparable mais autorisant l'accès à la catégorie A. La complémentarité de ces deux ambitions paraît être souhaitable.

#### **4) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 17 Février 1994**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **5) Examen du compte financier\* de l'exercice 1993**

En l'absence de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université, Monsieur MOREAU se charge de présenter le compte financier aux membres du Conseil.

S'agissant des dépenses, celles relatives à l'équipement sont modestes puisqu'elles se chiffrent à 20302 F. Parmi les dépenses de fonctionnement, le poste principal, et de très loin, est constitué par les heures complémentaires, de l'ordre de 290 236 F, car aucun enseignant n'est en poste à l'IPAG. Avec le montant des Impôts et Taxes qui s'y greffent, les rémunérations représentent 84% du total des dépenses de fonctionnement, estimé à 517 496 F. L'ensemble des dépenses atteint 537 799 F.

Il apparaît que 13817 F ont été économisés puisque les crédits ouverts s'élevaient à 551 616 F. De plus, le montant des recettes est supérieur aux prévisions, soit de l'ordre de 603 920 F, la différence de 52304 F s'expliquant par deux raisons.

En effet une subvention ministérielle exceptionnelle a été accordée, et le succès de la LAP aidant, le recouvrement des frais de dossier a dépassé les estimations.

En définitive, le résultat de l'exercice 1993 dégage un excédent de 66120 F.

En fait, la gestion fut volontairement très prudente car le transfert dans les locaux des Tertiaires devrait impliquer des dépenses supplémentaires en 1994.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

#### **6) Examen d'une décision budgétaire modificative du budget 1994**

Monsieur MOREAU propose un prélèvement sur les fonds de réserve, à hauteur de 30000 F, pour financer d'éventuelles dépenses, engendrées par l'installation dans les nouveaux locaux, qui ne seraient pas couvertes par les crédits de premier équipement.

La décision budgétaire modificative est adoptée à l'unanimité.

#### **7) Examen du règlement des études et des examens de la Licence d'Administration Publique**

Le Ministère ne s'est pas encore prononcé sur la demande de réhabilitation à délivrer la Licence, mais jusqu'à présent aucune objection n'est parvenue à l'Université. L'évolution des textes réglementaires nécessite quelques modifications du règlement des études et des examens.

Le précédent règlement n'est pas bouleversé dans ce projet, en particulier existent toujours deux régimes pour les études et les examens.

S'agissant du régime normal, l'article 2 rappelle l'obligation faite aux étudiants d'assister aux conférences de méthode, mais désormais seules deux absences injustifiées au lieu de trois antérieurement sont admises. Les deux sessions annuelles d'examen sont maintenues, et comprennent des épreuves d'admissibilité et d'admission. Le contrôle continu reste le système en vigueur pour obtenir l'admissibilité lors de la première session, et il impose au moins trois épreuves écrites dans chacune des quatre matières concernées. Les Travaux individuels sur des dossiers administratifs font l'objet d'une note spécifique (contrairement à l'ancienne note de synthèse) et se voient attribuer le coefficient 1, contre 3 pour les autres épreuves. Lors de l'admission est introduit le Droit Communautaire affecté du coefficient 1, comme pour l'épreuve de Finances Publiques qui elle aussi se déroule sous forme écrite; le Grand Oral bénéficiant du coefficient 4. Les règles antérieures continuent à s'appliquer : la moyenne générale est requise sur l'ensemble des épreuves; celles de l'admission nécessitent la moyenne minimale de 8; aucune note éliminatoire n'est prévue; en vue de la deuxième session les étudiants déclarés non admissibles ou non admis à la première session gardent le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10.

Le régime spécial prévoit un étalement sur deux ans de la préparation, et s'adresse aux étudiants remplissant certaines conditions mentionnées à l'article 14 (l'activité professionnelle à temps complet n'est plus exigée). Des aménagements sont apportés aux règles de l'admissibilité et de l'admission.

Le règlement des études et des examens est adopté à l'unanimité.

## 8) Questions diverses

Madame SIMS, Vice-Président de l'Association des Directeurs des IPAG, a fait parvenir le texte d'une motion rédigée par l'Association et adressée au Ministère. L'objectif poursuivi est la révision des nouveaux textes régissant le fonctionnement de la Licence d'Administration Publique.

L'obligation de rédiger un travail d'études et de recherche est inadaptée à la finalité professionnelle de la formation, et son retrait définitif ou son intégration parmi les matières facultatives est vivement souhaité. Une seconde revendication consiste en le rétablissement d'une sélection pour tous les candidats. En effet les titulaires de certains DEUG (Droit, Administration Economique et Sociale, Economie et Gestion) sont désormais admis de plein droit, et certains IPAG redoutent un afflux incontrôlable de ces étudiants à inscrire d'office.

L'exigence principale est le classement de la LAP parmi les formations professionnelles et non plus fondamentales, car les crédits attribués seraient beaucoup plus considérables. Or le caractère professionnel de cette Licence est incontestable. Une démarche en ce sens avait été accomplie en Décembre 1993 auprès du Ministère, lequel avait reconnu son bien-fondé. Depuis, son résultat se fait attendre.

L'IPAG ne devrait pas supporter des frais de fonctionnement beaucoup plus importants, consécutivement à l'installation dans les nouveaux locaux, hormis peut-être le poste relatif aux photocopies. Une amélioration des conditions de travail est en revanche espérée. Sont prévus en effet : un bureau pour le Directeur et un pour le Directeur des Etudes, deux bureaux pour le Secrétariat, une salle de réunion pour les enseignants, une salle de documentation pour les usagers, ainsi que deux salles "dédiées" pour les conférences de méthode.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEORGES lève la séance à 16h30.